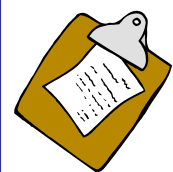


# LA VIE COMMUNALE

LE MOT DE LA REDACTION



Chers lecteurs  
et lectrices,

Nous souhaiterions mettre en place une nouvelle rubrique nommée le **P E R**.

Partage, Echange, Recherche

Cette rubrique est destinée aux enfants et aux adultes, elle permet de bénéficier d'un support bi-annuel pour faire connaître et partager ses passions.

Vous êtes collectionneur, vous cherchez à développer et enrichir vos trésors.....

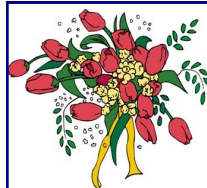
Vous avez une passion vous souhaitez la faire partager....

Alors cette rubrique est faite pour vous, n'hésitez plus passez vos annonces, vos invitations sur le Prunaysien.

Déposez vos demandes en Mairie, avec votre adresse et vos coordonnées téléphoniques. Un responsable prendra prochainement contact avec vous.



ÉTAT CIVIL



Nos condoléances aux familles.

Mme Agnès NOTTOLA  
Décédée le 20 octobre 2008  
dans sa 81<sup>ème</sup> année.

M. Marcel HALLOT  
Décédé le 18 mars 2009  
Dans sa 90<sup>ème</sup> année.

Naissance  
Nous souhaitons  
la bienvenue à :



ROUSSIN-KUTARBA Sam  
Né le 17 juillet 2008

HARDY Alexis  
Né le 20 janvier 2009

**PEIGNE Hélias**  
Né le 21 avril 2009

RIGAULT Eloane  
Née le 12 mai 2009



Mariage

Tous nos vœux de bonheur à :

Monsieur et Madame HARDY qui se sont unis le 17 janvier 2009.  
Monsieur et Madame HAAS qui se sont unis le 09 mai 2009.

AGENDA Prévisionnel 2009  
DE L'AMICALE PRUNAYSIEENNE

29 et 30 août 2009

31 octobre 2009

05 décembre 2009

13 décembre 2009

Ball Trap

Halloween

(tournoi de Ping pong) Téléthon

Père Noël

Votre participation est la bienvenue, n'hésitez plus...  
Rejoignez l'Amicale Prunaysienne !!

# LE PRUNAYSIS

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 28 - Juin 2009



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Voici le 28<sup>ème</sup> Numéro du Prunaysien. Vous trouverez à travers tous les articles qui le composent, un aperçu de la vie de notre village, ainsi que des informations diverses et variées.

Pour ma part, je retiendrais principalement de ce premier semestre, la livraison du dernier logement social rue de Courcelles, et la fin de ce programme unique pour une commune de notre taille. En effet, après dix-huit mois de travaux, ce sont 7 appartements entièrement rénovés qui ont été restitués aux locataires.

Ces six premiers mois ont été conclus par notre traditionnelle fête de village, qui chaque année, est appréciée de tous. Je tiens ici à remercier tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de ce week-end festif de fin juin. Sans eux, les différentes manifestations pour les enfants, culturelles, ou festives ne pourraient avoir lieu tout au long de l'année.

La rentrée verra le début des travaux de la dernière partie du dossier de gestion des eaux de ruissellement qui sera réalisée dans la partie basse du village. De manière plus globale, l'intercommunalité sera un sujet qui va nous préoccuper pendant les prochains mois. En effet, la loi devrait imposer à toutes les communes de faire partie d'une intercommunalité. Sachez que vos élus seront à votre écoute afin de prendre en compte vos avis.

Avant de conclure, je vous demande de bien vouloir respecter les gestes de courtoisie et de respect, afin que chacun, puisse profiter de cette période estivale, au sein de notre commune.

Excellentes vacances à tous ceux qui ont la chance de prendre un repos bien mérité.

Bon courage à ceux qui travaillent.

Une Pensée pour ceux qui sont dans la douleur.

**Votre Maire, Patrick PAGES**



# LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

Conseil du 11 Février 2009

## I) Point sur l'Aménagement de la Plaine

Le bureau d'étude (Moulin de Lucy) a en charge ce dossier et va rendre ses conclusions fin février. Cette étude concerne la partie basse du village qui comprend :

- l'aménagement de la retenue en cas de pluies rue de la vallée,
- l'aménagement de la mare,
- l'aménagement de la noue rue de la vallée,
- l'aménagement de l'ouvrage le long de la RD 449, qui gèrera les eaux de ruissellement ainsi que les eaux de cette route.

## II) Point sur les logements rue de Courcelles, tarifs de location et refacturation de l'eau

1) Les travaux continuent au rythme prévu, ce sont 4 logements qui sont réhabilités et un supplémentaire, qui ont été livrés. (Le logement N° 2, situé au 10 sera livré le 14 février). Il reste deux logements en cours de travaux, N°4 et N°1 qui devraient être livrés à la mi avril et fin avril.

### 2) Tarifs de location

Suite aux travaux de réhabilitation effectués dans le logement situé au numéro 10 rue de Courcelles, il y a nécessité de modifier le tarif de location de ce logement, en respectant les engagements pris de ne pas augmenter le loyer de base. Le loyer du 6 rue de Courcelles est fixé à 311.02 € mensuel charges comprises (soit 215 € pour le loyer + 96.02 € pour les charges).

### 3) Refacturation de l'eau

Les appartements situés au 02 ; 04 ; 06; 08; 08 bis; 10 et 12 rue de Courcelles, sont alimentés en eau via une installation globale gérée par la commune de Prunay-sur-Essonne. Un compteur général permet de comptabiliser la consommation de ces différents appartements. La consommation totale est facturée à la Commune.

La consommation de chaque appartement est suivie par un compteur individuel.

Le relevé des consommations sera réalisé deux fois par an, et la consommation sera refacturée au prix courant du fermier, en l'occurrence la SEE, à chaque locataire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## III) Contrat Rural 1<sup>ère</sup> tranche (logement de fonction)

Ce projet décidé lors de la dernière mandature, par le précédent conseil, est constitué de trois opérations :

- Aménagement d'un espace de loisirs pour les jeunes enfants.
- Construction d'un Columbarium.
- Création d'un logement de fonction.

Les travaux de réhabilitation des logements communaux touchant à leur fin; la construction de ce logement se fera à la suite des autres; et la procédure d'appel d'offre sera lancée.

## IV) Modification des statuts du SIARCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Comité Syndical du SIARCE en date du 16 octobre 2008 portant modification des statuts du SIARCE, Vu les modifications proposées dans les statuts du SIARCE,

Après en avoir délibéré, par 5 voix contre, 4 abstentions, le Conseil municipal N'ADOpte PAS les nouveaux statuts (document annexé à la présente délibération).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal précise qu'aucune autre compétence que « rivière » actuellement déléguée, n'est demandée.

## V) Réserve Parlementaire : demande de subvention

Les démarches nécessaires en vue d'obtenir des aides pour la réalisation de logements sociaux auprès de Monsieur Serge DASSAULT, Sénateur de l'Essonne, dans le cadre des réserves parlementaires, seront entreprises.

## VI) Point sur le projet d'extension de la carrière de la Plaine Saint Eloi à Maisse

Décision émanant de la Préfecture par arrêté préfectoral du 2 décembre 2008, autorisant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de l'exploitation d'une carrière de

# LA VIE ASSOCIATIVE

Sortie des enfants  
A Prunay le 7 juin 2009

Cette année l'amicale Prunaysienne avait décidé d'offrir aux enfants des quatre communes que sont Gironville, Buno-Bonnevaux, Boigneville et Prunay une journée extraordinaire, pour sa sortie annuelle. C'est pourquoi le choix s'est tourné vers le thème du cirque, pour animer cette journée tant attendue.



Le cirque est donc venu à eux, pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents.

Au programme de la journée, jonglerie, équilibre, trapèze, sauts en tous genres. Pour une première expérience, ce fut une grande réussite. Une quarantaine d'enfants et leurs parents étaient réunis pour passer une superbe journée.



Ils ont pu bénéficier de l'école du cirque, Valéry Fratellini sans avoir à se déplacer.

Cette belle journée s'est achevée par un spectacle fort en émotion.



Pour finir cette radieuse journée, l'école Valéry Fratellini a offert à l'ensemble des participants une journée supplémentaire d'initiation dans leur école à Limours.

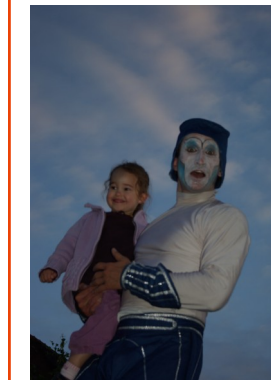


Prunay en Fête  
20 & 21 Juin 2009



Cette année encore, nous avons su relever le défi recevoir et faire participer le plus grand nombre. Un grand merci à tous ceux qui font que cette fête soit une réussite.

Tout commence samedi après midi avec les spectacles des enfants, puis le spectacle proposé par la Charte Culturelle Intercommunale,



Échassiers, cracheurs de feu, tout était réuni pour que la magie prenne place.

On peut dire que cela fut une réussite, parents et enfants ont été emballés par un spectacle « Haut » en couleur et en émotion.

Dimanche, particuliers et artisans se sont retrouvés pour satisfaire les visiteurs. Les petits Prunaysiens avaient fabriqué des épouvantails courant avril et ceux-ci ont



permis de donner un côté plus rustique à la fête de notre village.



Vous avez été nombreux à apprécier la Fanfare de l'Écho de la Vallée, les Cornemuses,



Les Cors de Chasse, ainsi que le concert de flûte des enfants dans l'église et le mini concert avec l'École de musique de Milly la Forêt. Encore bravo à tous les participants.





# LA VIE ASSOCIATIVE

Pâques  
15 avril 2009



Cette année encore pour le plaisir des petits et des plus grands, une édition spéciale à été mise en place pour donner aux plus grands un attrait plus particulier à cet évènement.

C'est par une belle matinée printanière que les jeunes Prunaysiens ont arpenté les bois afin de s'assurer du bon passage des cloches. Tandis que les plus petits ramassaient les chocolats, les plus grands tentaient de découvrir la solution au jeu de piste mis en place autour de l'église, permettant ainsi d'allier réflexion, partage et divertissement.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour de la même table afin de partager la collecte tant convoitée.

Une réussite, pour cette édition 2009, même si bon nombre d'enfants était absent.

Nous réfléchissons pour que l'année prochaine, les vacances scolaires ne viennent pas trop perturber la fréquentation des enfants....

Un grand merci à ceux qui ont su mettre en place ce jeu de piste captivant, pour le plus grands plaisir de nos enfants.

Repas Champêtre  
17 mai 2009



Pas trop de soleil, mais toujours une solution... Cette année c'est sous le hangar de Mr et Mme HARDY, rue Bercher que c'est tenue cette manifestation. Un grand merci à eux, de la part de l'ensemble des participants.

Au programme de cette journée, détente, partage, et jeux.

Comme à l'habitude chacun avait réalisé des mets qui furent appréciés de tous, de l'entrée en passant par la viande et les gâteaux.

La fin d'après midi fut très divertissante avec des jeux faisant participer enfants et parents. Une bonne partie de rigolade....

Encore merci à ceux qui ont su être inventifs pour nous permettre un tel divertissement.

Une Championne de France  
à Prunay



C'est vendredi 26 Juin à 20 heure, que le maire de Maisse et son conseil municipal, félicitaient les gymnastes club (GRS Gymnastique Rythmique sportive), Fertoises Maissoises ainsi que leurs 2 entraîneurs et la présidente pour le titre de championnes de France qu'elles ont obtenu lors de la compétition à Nîmes les 13/14 juin 2009.

Par courrier, elles ont reçu les félicitations de Mr Franck MARLIN Député Maire d'ETAMPES, ainsi qu'une rose et un bon d'achat carrefour de 50 euros . Ceci c'est terminé par un agréable apéritif.

#### L'équipe :

Justine CACTERMAN (Janville)  
Emilie GAUTHIER (Cerny)  
Tiphaine SELLIER (Prunay)  
Marjorie ALAPLANTIVE (Maisse)  
Estelle LECLAIRE (Maisse)  
Charlotte BOUCHER (Maisse)



# LA VIE COMMUNALE

## Conseil Municipal

sables industriels par la Société FULCHIRON INDUSTRIELLE SAS, pour la carrière de la Plaine Saint Éloi à Maisse, activité relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

### VII) Personnel communal : renouvellement du Régime Indemnitaire et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité

#### 1) Régime Indemnitaire

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002,

Vu le décret des pièces justificatives 2003-301 du 02 avril 2003,

Vu les décrets 2003-1012 du 17 octobre 2003 et 2003-1013 du 23 octobre 2003,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2001 instituant les 35 heures hebdomadaires au sein de la commune.

Le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 réforme le dispositif des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et ces dispositions abrogent le décret 50-1248 du 6 octobre 1950.

Les bénéficiaires sont :

- les fonctionnaires de catégorie C dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380,
- certains agents non titulaires de droit public, de même niveau.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies dans les conditions fixées par le décret susvisé ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures. Des dérogations, à titre individuel ou collectif, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, pourront être accordées. Le Comité Technique Paritaire devra en être informé le plus rapidement .

**Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.**

**Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.**

**A vos claviers... [prunaysuressonne@wanadoo.fr](mailto:prunaysuressonne@wanadoo.fr)**



Calcul des heures supplémentaires : la rémunération horaire est déterminée en prenant pour base exclusive le montant du traitement brut annuel de l'agent concerné au moment de l'exécution des travaux.

Le montant ainsi obtenu est divisé par 1820. Cette rémunération horaire est multipliée par 1,07 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.

Constante valeur :

- coefficient heures supplémentaires au delà de 14 divisé par 1820 puis multiplié par 1,27
- coefficient heures supplémentaires de 1 à 14 divisé par 1820 puis multiplié par 1,07
- coefficient heures supplémentaires dimanche et jours fériés divisé par 1092 puis multiplié par 1,07
- coefficient heures supplémentaires de nuit divisé par 910 puis multiplié par 1,07.

Ces dispositions sont applicables à compter du 01 janvier 2009.

Acceptation à l'unanimité de cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 2) Indemnité d'Administration et de Technicité

Le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 a créé l'Indemnité d'Administration et de technicité applicable au personnel communal. Cette indemnité peut être attribuée :

- aux fonctionnaires de catégorie C
- aux fonctionnaires de catégorie B, dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380
- et à certains fonctionnaires de catégorie B dont l'indice est supérieur à 380 et qui peuvent percevoir des IHTS.

Le montant de référence annuel de cette indemnité a été fixé par l'arrêté du 14 janvier 2002. Le montant moyen de l'indemnité est calculé par application au montant de référence annuel (fixé par l'arrêté susvisé) d'un coefficient multiplicateur compris en 1 et 8.

### VIII) Questions Diverses

#### 1) Emprunt

La ligne de trésorerie « subventions » (ligne de crédit) qui avait été demandée auprès du Crédit Agricole, n'a pas été utilisée pour financer les travaux des logements communaux. Pour clore les paiements, un emprunt devient indispensable. Mandat est donné à Monsieur le Maire pour se rapprocher de certains financeurs, et étudier les offres actuelles (montant et taux), afin de prendre en compte les reliquats des logements ainsi que le coût du logement de fonction.



# LA VIE COMMUNALE

## Conseil Municipal

### 2) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de ne pas retenir les demandes de subventions émanant :

- du Secours Catholique,
- de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP),
- du Réseau SPES,
- de la Délégation de l'Essonne de la SPA,
- de l'Association Prévention Routière.

- de retenir les demandes de subventions émanant :

- de l'Association «Le Souvenir Français» pour un montant de 50 €,
- de l'Association JSP MAISSE - BOUTIGNY pour un montant de 50 €,
- de l'Association Airs des Temps pour un montant de 50 €.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.



## Conseil du 26 Mars 2009

### I) Compte Administratif 2008

Monsieur PELAT est désigné doyen de séance

#### A) Commune

Le compte administratif 2008 est en concordance avec le compte de gestion de Madame le Percepteur. Monsieur le Maire donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2008.

Les dépenses de fonctionnement

s'élèvent à 256 107.55 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 372 291.47 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 490 423.23 € (+ restes à réaliser de 472 274 €).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 543 803.31 € (+ restes à réaliser de 418 385 €).

L'excédent de fonctionnement est de 116 183.92 €.

L'excédent d'investissement est de 53 380.08 €, (sans tenir compte des restes à réaliser 472 274 € en dépenses et 418 385 € en recettes).

L'excédent réel 2008 est donc de 169 564 €

Adoption du compte administratif 2008 à l'unanimité.

#### B) C.C.A.S

Le compte administratif 2008 est conforme au compte de gestion de Madame le Percepteur. Monsieur le Maire donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2008.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 089.49€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 030.58 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 841.07 €.

L'excédent de fonctionnement est donc de 3 941.09 €.

L'excédent d'investissement est de 841.07 €.

Adoption du compte administratif 2008 à l'unanimité.

### II) Compte de Gestion 2008

#### Commune - CCAS

Les comptes de gestion 2008 de la commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

Les excédents à reporter sont donc :

- en fonctionnement pour la commune : 116 183.92 €.

- en investissement pour la commune : 53 380.08 € (sans tenir compte des restes à réaliser).

- en fonctionnement pour le CCAS : 3 941.09 €.

- en investissement pour le CCAS : 841.07 €.

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2009.

### III) Délibération autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt de 140 000 €

Suite aux différents projets d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité et conformément à l'offre du Crédit Agricole de procéder à la mise en place d'un prêt d'un montant maximum : de 140 000 €.

Durée de 15 ans maximum, à un taux fixe 4.15 %, encaissement des fonds dans un délai d'un mois à compter de la réservation. Échéances trimestrielles constantes, remboursement anticipé possible à chaque échéance contre remboursement d'une indemnité actuarielle.

Commission de 100 €.

### IV) Budget Primitif 2009

#### A) Commune

La commission des finances s'est réunie le samedi 14 mars 2009.

L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Sortie des enfants A Prunay le 7 juin 2009

Cette année l'amicale Prunaysienne avait décidé d'offrir aux enfants des quatre communes que sont Gironville, Buno-Bonnevaux, Boigneville et Prunay une journée extraordinaire, pour sa sortie annuelle. C'est pourquoi le choix s'est tourné vers le thème du cirque, pour animer cette journée tant attendue.



Le cirque est donc venu à eux, pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents.

Au programme de la journée, jonglerie, équilibre, trapèze, sauts en tous genres. Pour une première expérience, ce fut une grande réussite. Une quarantaine d'enfants et leurs parents étaient réunis pour passer une superbe journée.



Ils ont pu bénéficier de l'école du cirque, Valéry Fratellini sans avoir à se déplacer.

Cette belle journée s'est achevée par un spectacle fort en émotion.



Pour finir cette radieuse journée, l'école Valéry Fratellini a offert à l'ensemble des participants une journée supplémentaire d'initiation dans leur école à Limours.



## Prunay en Fête 20 & 21 Juin 2009



Cette année encore, nous avons su relever le défi recevoir et faire participer le plus grand nombre. Un grand merci à tous ceux qui font que cette fête soit une réussite.

Tout commence samedi après midi avec les spectacles des enfants, puis le spectacle proposé par la Charte Culturelle Intercommunale,



Échassiers, cracheurs de feu, tout était réuni pour que la magie prenne place.

On peut dire que cela fut une réussite, parents et enfants ont été emballés par un spectacle « Haut » en couleur et en émotion.

Dimanche, particuliers et artisans se sont retrouvés pour satisfaire les visiteurs. Les petits Prunaysiens avaient fabriqué des épouvantails courant avril et ceux-ci ont



permis de donner un côté plus rustique à la fête de notre village.



Vous avez été nombreux à apprécier la Fanfare de l'Écho de la Vallée, les Cornemuses,



Les Cors de Chasse, ainsi que le concert de flûte des enfants dans l'église et le mini concert avec l'École de musique de Milly la Forêt. Encore bravo à tous les participants.





# LA VIE ASSOCIATIVE

Pâques  
15 avril 2009



Cette année encore pour le plaisir des petits et des plus grands, une édition spéciale à été mise en place pour donner aux plus grands un attrait plus particulier à cet évènement.

C'est par une belle matinée printanière que les jeunes Prunaysiens ont arpenté les bois afin de s'assurer du bon passage des cloches. Tandis que les plus petits ramassaient les chocolats, les plus grands tentaient de découvrir la solution au jeu de piste mis en place autour de l'église, permettant ainsi d'allier réflexion, partage et divertissement.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour de la même table afin de partager la collecte tant convoitée.

Une réussite, pour cette édition 2009, même si bon nombre d'enfants était absent.

Nous réfléchissons pour que l'année prochaine, les vacances scolaires ne viennent pas trop perturber la fréquentation des enfants....

Un grand merci à ceux qui ont su mettre en place ce jeu de piste captivant, pour le plus grands plaisir de nos enfants.

Repas Champêtre  
17 mai 2009



Pas trop de soleil, mais toujours une solution... Cette année c'est sous le hangar de Mr et Mme HARDY, rue Bercher que c'est tenue cette manifestation. Un grand merci à eux, de la part de l'ensemble des participants.

Au programme de cette journée, détente, partage, et jeux.

Comme à l'habitude chacun avait réalisé des mets qui furent appréciés de tous, de l'entrée en passant par la viande et les gâteaux.

La fin d'après midi fut très divertissante avec des jeux faisant participer enfants et parents. Une bonne partie de rigolade....

Encore merci à ceux qui ont su être inventifs pour nous permettre un tel divertissement.

Une Championne de France  
à Prunay



C'est vendredi 26 Juin à 20 heure, que le maire de Maisse et son conseil municipal, félicitaient les gymnastes club (GRS Gymnastique Rythmique sportive), Fertoises Maissoises ainsi que leurs 2 entraîneurs et la présidente pour le titre de championnes de France qu'elles ont obtenu lors de la compétition à Nîmes les 13/14 juin 2009.

Par courrier, elles ont reçu les félicitations de Mr Franck MARLIN Député Maire d'ETAMPES, ainsi qu'une rose et un bon d'achat carrefour de 50 euros .

Ceci c'est terminé par un agréable apéritif.

**L'équipe :**

Justine CACTERMAN (Janville)

Emilie GAUTHIER (Cerny)

Tiphaine SELLIER (Prunay)

Marjorie ALAPLANTIVE

(Maisse)

Estelle LECLAIRE (Maisse)

Charlotte BOUCHER (Maisse)



# LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal

l'année 2008 sont portés au budget.

La commission des finances à la majorité propose au conseil municipal d'augmenter de 1 % le taux des quatre taxes d'imposition :

Les taux votés pour 2009 sont donc de :

- Taxe d'habitation 6,47%
- Taxe foncière sur bâti 6,28%
- Taxe foncière non bâti 48,68%
- Taxe professionnelle 8,28%

La section de fonctionnement s'équilibre à 378 522 €

La section d'investissement s'équilibre à 909 226 € (incluant les restes à réaliser 2008 pour 472 274 € en dépenses et 418 385 € en recettes).

Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité.

B) C.C.A.S

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 940 €.

La section d'investissement s'équilibre à 841 €.

Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité.

2) Sonorisation fixe à l'Église

Le Père KESSEJDAN souhaite une aide financière pour sonoriser l'Église de Prunay-sur-Essonne. Un devis de 2 993,82 € TTC a été déposé en Mairie.

A la majorité il est décidé de retenir la demande d'aide émanant de la Paroisse de Maisse et d'attribuer une subvention de 50 €.

3) Concours Départemental des

Villes et Villages Fleuris

La commune est réinscrite au concours des villages et maisons fleuries pour l'année 2009.

4) Syndicat de Musique des Deux Vallées

Mademoiselle CHARTIER fait le compte rendu de la réunion du Syndicat de Musique des Deux Vallées qui a eu lieu le 25 mars 2009. Le Syndicat se propose d'organiser un festival voix et patrimoine les 11 - 13 - 14 et 15 novembre 2009 dans les communes intéressées.

5) Monsieur REMONDIN souhaite savoir combien de réponses sont arrivées en Mairie pour le concours du logo. A ce jour, une seule réponse est arrivée.

6) Madame PORTE-KIEFFER demande s'il est prévu de sécuriser les abords de la RD 449 entre la commune de Prunay-sur-Essonne et celle de Gironville-sur-Essonne, car elle a constaté à plusieurs reprises des piétons le long de cette voie, qui étaient, au vu de la circulation, en position d'insécurité.

Cette partie de départementale étant située sur le territoire de la commune de Gironville-sur-Essonne, le Maire de cette commune sera informé de cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 27.

**Conseil du 6 Mai 2009**

● ● ● ● ● ● ● ●  
1) Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la

loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal du 06 mai 2009.

Considérant la nécessité de créer, un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 26 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juillet 2009.

Filière : Technique  
Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux  
Grade : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe :

ancien effectif : 1  
nouveau effectif : 2

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du

# LA VIE COMMUNALE

## Conseil Municipal

tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

## II) Point sur les logements rue de Courcelles, tarifs de location

### 1) Point sur les logements

Le programme arrive à sa fin. Ce projet a débuté en janvier 2008 et la date prévue de fin de travaux sera probablement début juillet, soit 18 mois pour réhabiliter 6 logements habités, et en construire un septième.

Le logement 4 a été livré depuis lundi 4 mai, le logement 1 devrait être terminé mi-juin, et le logement jeune sera livré le 1<sup>er</sup> juillet.

### 2) Tarifs de location

- Suite aux travaux de réhabilitation effectués dans le logement situé au numéro 4, il est nécessaire de modifier le tarif de location de ce logement.

Le loyer est fixé à 570.63 € mensuel charges comprises à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 (soit 425 € pour le loyer + 145.63 € pour les charges).

- Suite aux travaux de réhabilitation effectués dans le logement situé au numéro 12, il est nécessaire de modifier le tarif de location de ce logement, en respectant les engagements pris de ne pas augmenter le loyer de base.

Le loyer est fixé à 321.02 € mensuel charges comprises à comp-

ter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 (soit 225 € pour le loyer + 96.02 € pour les charges).

## III) Point sur le logement de fonction

L'appel d'offre a été passé, les entreprises, après renégociation, ont été retenues, et ceci dans le budget global prévu, soit 110 000 € HT.

Les travaux commenceront la semaine 19 (4 au 8 mai) et devraient s'achever mi septembre au plus tard.

## IV) Projet de délibération relatif à l'intercommunalité

Un rappel sur les principes de l'intercommunalité, et des échéances à venir, est réalisé.

Différentes réunions dont certaines avec toutes les communes du canton de Milly-la-forêt et de ses environs, dites « blanches » c'est à dire celles ne faisant pas partie d'une intercommunalité, ont eu lieu.

D'autres réunions ont lieu avec la CCVE (Communauté de Communes du Val d'École) qui est constituée des communes de Courances, Dannemois, Soisy-sur-Ecole, Milly-la-Forêt, Oncy-sur-Ecole et Moigny-sur-Ecole, afin d'étudier avec elles la possibilité d'intégrer cette structure pour bénéficier de l'historique et de l'expérience, mais avec l'esprit de construire ensemble une nouvelle intercommunalité, avec des projets communs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité : donne son accord pour participer aux travaux d'étude afin d'intégrer une structure existante telle que la CCVE.

## V) Point sur l'aménagement de la

## Plaine

Monsieur le Maire expose le dernier scénario de l'opération d'aménagement de la partie basse du village qui devrait être validé fin mai, avec les services du Conseil Général UTD SUD.

- Aménagement de la prairie du village en zone d'expansion de crue.

- Aménagement de la mare des Courtils.

- Aménagement de la parcelle des Grands Courtils.

- Installation d'un poste de refoulement recevant les eaux de la RD 449 ainsi que les eaux de la mare des Courtils

- Aménagement de la mare finale côté voie ferrée.

Après validation du scénario retenu, les travaux pourraient être réalisés en septembre, puis les services d'UTD SUD interviendront en octobre sur la RD 449, pour terminer au printemps 2010, par une réfection complète de la bande de roulement.

## VI) Circulation des poids lourds sur la RD 449

Une réunion, a été organisée par la commune de Maisse, le 20 avril 2009, portant sur l'augmentation considérable du trafic des poids lourds sur la RD 449.

La commune de Maisse a pris un arrêté interdisant aux véhicules de plus de 7,5 tonnes PTCA la traversée de l'agglomération de Maisse à certaines heures de la journée sur la RD 449 et RD 837.

De plus, la commune de Maisse souhaite connaître la position de la commune de Courdimanche, Prunay-sur-Essonne, et de Giron-

# INFOS CONSEILS RAPPELS

## Formez-vous aux gestes d'urgence !!!



Moins d'un français sur 10 maîtrise les gestes de premiers secours.

Il est pourtant simple de les connaître.

**LES GESTES D'URGENCE NE SONT EFFICACES QUE S'ILS SONT PARFAITEMENT EXECUTES**

Pour réagir face à un accident, il est important de maîtriser quelques gestes simples pour secourir et éviter qu'un état ne s'aggrave.

Pour apprendre ces gestes, renseignez-vous auprès des professionnels agréés dont vous pouvez obtenir les coordonnées auprès de la Préfecture de votre département (Service de protection civile).

Le premier réflexe est d'appeler les secours :

Le SAMU : 15 Les POMPIERS : 18

Le numéro unique d'urgence européen : 112

Votre médecin : .....

En cas d'intoxication par un médicament, un produit ménager ou de bricolage, appelez le 15.

Lors de votre appel, indiquez le nom du produit et estimez la quantité avalée.

## Dans la Cuisine ...

### Tarte à la rhubarbe...



Pour 6 à 8 personnes

#### Ingrédients :

3 œufs entiers 150 g de sucre  
20 cl de crème fraîche 400 g de rhubarbe fraîche  
1 Cuillère à soupe de Maïzena. 1 pâte feuilletée

Éplucher la rhubarbe et la couper en petits morceaux, réserver là. Fouettez dans un saladier les trois œufs avec le sucre en poudre et la maïzena jusqu'à ce que le mélange blanchisse puis versez-y la crème fraîche petit à petit en remuant. Disposer la pâte feuilletée dans un moule à tarte, et verser la rhubarbe en la répartissant uniformément. Répartissez-y la préparation. Après avoir préchauffé le four à 120°, faites cuire pendant 30 à 45 minutes à 180 °C, en surveillant la cuisson. Régalez-vous !!

Petit plus : Si vous rajoutez un peu de chantilly, c'est un délire, mais aussi une boule de glace vanille, c'est remarquable....

Merci Elisabeth

## Service de soins à domicile Canton de Milly La Forêt



Le service de Soins infirmiers à domicile a été créé en 1983 et l'organisme gestionnaire est l'Association de Soins à Domicile du Canton de Milly-La-Forêt.

Il a pour vocation de dispenser sur prescription médicale, au domicile des patients, des soins infirmiers et/ou des soins d'hygiène corporelle relevant d'auxiliaires médicaux diplômés. Le service intervient auprès des personnes âgées d'au moins 60 ans et plus, malades ou dépendantes et auprès d'adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de pathologie chroniques afin d'éviter :

- L'hospitalisation des personnes âgées et/ou malades relevant d'une affection pouvant être traitée à leur domicile. - De faciliter le retour à domicile de ces personnes à la suite d'une hospitalisation. - De prévenir ou retarder l'admission de ces personnes dans des établissements de long séjour, c'est-à-dire de faciliter leur maintien à domicile.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge des patients qui le nécessite, les soins sont dispensés 365 jours par an sur notre commune.

Les soins sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Pour tout renseignement complémentaire :  
Tel : 01 64 98 06 25 - 06 63 35 91 22

## Une Bonne adresse...

### PIZZA FRANKY

Au feu de Bois !

Tout les mardis soir

Place de l'Église

à

Buno -Bonnevaux

Nous avons goûté et testé pour vous,  
Un vrai délice.

Enfin, des pizzas dignes de ce nom.

Pacific, Baltique, Napolitaine,  
Francky, Mexicaine, Flambée  
Valéry, Vésuvio et bien d'autres

N'hésitez pas à passer commande

TEL : 06 09 07 86 33



# INFOS CONSEILS RAPPELS

## Bruits de Voisinage

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique.



Trois catégories de bruits de voisinage sont répertoriés :

- **Les bruits de comportement**, provenant d'une personne d'une chose ou d'un animal (Chaîne Hi-fi, aboiements, appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards). Le constat de la nuisance se fait chez le plaignant, de préférence à l'endroit où celui-ci indique être gêné. Il ne nécessite pas de mesures acoustiques. L'agent chargé du contrôle effectue un constat et fonde son jugement sur les critères du bruit. Un seul des trois critères suffit pour constituer l'infraction.
- **Les bruits d'activités**, provenant des activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle. Des mesures acoustiques sont nécessaires afin de sonder et caractériser les nuisances.
- **Les bruits provenant des chantiers**. Dans le cas de bruits de chantiers, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée par le non respect des conditions de réalisation des travaux (horaires). Il n'est pas utile de mesurer la nuisance sonore.

On sait aujourd'hui que, même à faible dose, le bruit peut nuire au bien-être des individus et perturber l'organisme. Les infractions peuvent donner lieu à des poursuites pénales, après avoir fait l'objet de procès-verbaux.

Dans tous les cas, informer la mairie, le Maire, l'autorité administrative la plus proche des citoyens, peut vous aider à résoudre et à trouver des solutions.

## Respect des règles de voisinage

L'été les nuisances sont plus nombreuses, mais nous en sommes moins conscients.

Pour la bonne entente entre voisins, nous vous conseillons de mettre en pratique et respecter quelques règles fondamentales :

- Vous écoutez de la musique, vous faites une fête, baissez le niveau sonore de votre musique, les fenêtres ouvertes facilitant la propagation du bruit, et prévenez vos voisins.
- Ne passez pas la tondeuse le Dimanche ou un jour Férié, et dans la semaine, respectez des heures approximatives de bureau.
- En cas de travaux demandant l'utilisation de matériel comme, engins de terrassements, moto-compresseurs, groupes électrogènes de puissance ou de soudage, les brise-béton et marteaux-piqueurs à main, respectez des horaires décent de début et de fin de travaux, là aussi prévenez vos voisins.
- Vos chiens aboient trop souvent, pensez à les rentrer régulièrement.

Dans tous les cas pour éviter les désagréments, et permettre une meilleure compréhension, pensez à prévenir vos voisins quand vous le savez à l'avance. Sinon, parlez en gentiment, une simple discussion peut faciliter la compréhension.....



# LA VIE COMMUNALE

ville-sur-Essonnes quant à l'éventualité de prendre le même arrêté d'interdiction, afin d'avoir une gestion cohérente de cet axe.

Monsieur le Maire a expliqué qu'il évoquerait ce sujet lors du prochain conseil, et qu'il désire connaître l'historique de la volumétrie de la circulation sur cet axe.

Le conseil municipal souhaite qu'une étude soit réalisée par les services de l'État et du Conseil Général, avant de prendre toute décision.

## VII) Questions diverses

### 1) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de ne pas retenir la demande de subvention émanant :
- du Secours Populaire Français.

### 2) Élections Européennes du 07

### juin 2009

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir lui communiquer le créneau choisi pour le tour de garde du 07 juin 2009. La population sera sollicitée en cas de besoin.

### 3) Traitement des passeports

A compter du 12 mai 2009, les demandes de passeports ne seront plus traitées par les services administratifs de la commune. La demande de passeport biométrique devra être déposée dans n'importe quelle mairie rattachée au réseau nationale biométrique y compris dans un département différent du domicile.

25 communes essoniennes peuvent accueillir cette demande :

Angerville, Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Brunoy, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Draveil, Etampes, Evry, Gif-sur-Yvette, La Ferté-Alais, Les Ulis, Longjumeau, Massy, Mennecy, Montgeron, Mo-

rangis, Milly-la-Forêt, Palaiseau, Ris-Orangis, Savigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry-Chatillon et Yerres.

4) Monsieur DUFAUX souhaite savoir ou en est le dossier « du logo du village ». Monsieur REMONDIN en charge du concours, doit fixer une réunion d'ici la fin du mois de mai pour effectuer le dépouillement des réponses qu'il a reçues.

5) Madame SCHAFFER demande ou en est l'avancement du dossier « du Jardin Pédagogique ». Monsieur le Maire répond qu'il se rapprochera des services du Parc Naturel Régional afin de savoir précisément quand celui-ci sera traité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 05.



## LE C.C.A.S.

La fonction d'écrivain public revêt de longue date une importance toute particulière en tant que lien entre les individus et une société ou l'écrit est omniprésent. Si des difficultés à lire et écrire accentuent l'exclusion, elles sont aussi parfois symptomatiques d'une certaine fragilité. Raison pour laquelle le CCAS est souvent le bon point d'entrée des personnes ayant besoin de l'écrivain public.

L'écrivain public apporte un service de proximité essentiel et un lien social d'autant plus important que les relations avec les organismes sociaux tendent à se déshumaniser, à coups de serveurs vocaux, pouvant constituer de réels freins pour certains publics.

Il aide à la rédaction de courriers personnels, de formulaires scolaires, de lettre de motivation ou de CV, il lit les courriers ou documents et les explique puis, si besoin, prend directement contact avec l'émetteur de la correspondance.

C'est dans ce contexte, que nous vous proposons un samedi par mois de vous recevoir en mairie, sur rendez-vous.

Mieux vous connaître pour mieux vous aider.

Ce n'est pas une prise en charge totale, juste un petit coup de pouce, notre petite commune doit garder les avantages du nombre, et permettre ainsi l'entraide, en faisant preuve d'empathie et de confidentialité.

**N'hésitez pas, prenez rendez-vous au 06 86 96 47 56**

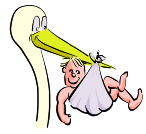
### Les Permanences de l'année 2009

Samedi 12 septembre  
Samedi 14 novembre

Samedi 17 octobre  
Samedi 12 décembre



# LA VIE EN COMMUNAUTÉ



## DOSSIER ACCIDENTS DOMESTIQUES



Mieux vaut prévenir que guérir !



**Apprenons à éviter les accidents domestiques de l'enfant. Un accident peut rapidement arriver. Alors pour éviter les petits et gros bobos tout en laissant l'enfant s'épanouir, il existe des solutions. Chaque étape du développement de l'enfant comporte des risques spécifiques.**

**Dès sa naissance**, votre enfant doit constamment être sous la surveillance d'un adulte. Dans son lit, veillez à le coucher en toute sécurité. Ne le laissez jamais seul que ce soit dans son bain, sur la table à langer, dans la maison ou dans la voiture.

**A partir de 3 mois**, votre enfant commence à attraper les objets à sa portée. Il peut se retourner, rouler sur le côté et tomber de la table à langer, de votre lit ou du canapé.

**Entre 4 et 6 mois**, votre enfant commence peu à peu à se tenir assis mais il n'est pas toujours capable de garder son équilibre.

**Entre 6 et 9 mois**, votre enfant apprend progressivement à se déplacer en rampant puis en marchant à 4 pattes. Sa curiosité le pousse à toucher tous les objets qui sont à sa portée et à les mettre à la bouche. Il risque de s'étouffer avec des petits objets ou des aliments.

**Entre 9 et 18 mois**, votre enfant commence à se mettre debout puis à marcher et il explore le monde qui l'entoure. Il comprend progressivement la signification du « non ». Attention aux chutes dans les escaliers, aux brûlures dans la cuisine et aux produits ménagers qu'il pourrait avaler.

**A partir de 18 mois**, votre enfant devient plus autonome. Il commence à comprendre vos conseils et vos explications pour éviter les dangers mais il veut vous imiter. Il grimpe partout, ce qui augmente les risques de chutes. Faites attention aux fenêtres ouvertes.

**A partir de 2 ans**, votre enfant monte et descend seul les escaliers. Il sait ouvrir les portes et part en exploration. Sa curiosité s'éveille mais il n'est pas encore conscient de la plupart des dangers.

A partir de 3 ans, votre enfant prend de l'assurance et se dépense beaucoup. Il parle et comprend de mieux en mieux. Il fait peu à peu la différence entre ce qui est permis et ce qui est interdit mais il n'est pas capable de mesurer les risques qu'il prend et les accidents sont souvent plus graves.

**Surveillez votre enfant** : Il n'a pas conscience des risques qu'il prend. Vous pouvez l'aider à faire des progrès en grandissant et l'accompagner dans sa découverte du monde. Votre enfant doit toujours être sous la surveillance d'un adulte. Il ne faut pas le laisser sous la garde d'un autre enfant.

**Expliquez les dangers à votre enfant** : faites-lui comprendre, de façon claire et adaptée à son âge, les risques qu'il court et la manière de les éviter.

**Suivez les conseils de professionnels** : demandez conseil à votre médecin, à une puéricultrice ou à votre pharmacien pour toute question concernant votre enfant.

**Ayez les bons réflexes** : certains gestes simples peuvent éviter un accident.

### Les réflexes pour éviter les étouffements.

Ne laissez pas à portée de votre enfant, pièces de monnaie, billes, bonbons, petits jouets, aliments (olives, cacahuètes...), piles, capuchons de stylos, barrettes à cheveux... Rangez les sacs en plastique, mettez hors de portée les ceintures, cordons de vêtements ou de rideaux, collier, foulard ou écharpes. Couchez votre enfant sur le dos, toujours seul dans son lit. N'utilisez pas d'oreiller, de couverture ou de couette. Utilisez un lit et un matelas portant la mention « conforme aux exigences de sécurité » et respectez le mode d'emploi.

### Les réflexes pour éviter les noyades.

Votre enfant peut se noyer dans 20 cm d'eau en quelques minutes, sans un bruit. Ne laissez jamais votre enfant seul dans son bain, même si vous utilisez un siège de bain ou un tapis anti-glissant. Ces dispositifs ne sont pas des articles de sécurité. Ne vous éloignez jamais, même quelques secondes. Mettez à l'avance à portée de main tout ce dont vous avez besoin (savon, shampoing, serviette...). Ne répondez pas au téléphone et n'allez pas ouvrir la porte. ...

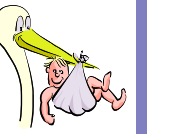
# LA VIE EN COMMUNAUTÉ



## DOSSIER ACCIDENTS DOMESTIQUES (suite)



Mieux vaut prévenir que guérir !



### Les réflexes pour éviter les chutes.

Les chutes peuvent avoir de graves conséquences pour votre enfant. Ne laissez jamais votre enfant sans surveillance sur une table à langer. Prenez toujours votre enfant avec vous, si vous devez vous éloigner, même un court instant. Mettez à l'avance tout ce dont vous avez besoin (couches, vêtements...) à portée de main. Installez votre enfant face à vous, vos gestes seront plus précis et vous attirerez plus facilement son regard.

Utilisez toujours un chaise haute portant la mention « conforme aux exigences de sécurité ». Utilisez systématiquement la sangle d'entrejambe et bouclez les attaches.

Installez des barrières portant la mention « conforme aux exigences de sécurité ». Apprenez à votre enfant à monter et à descendre les escaliers. Ne laissez jamais votre enfant utiliser seul les escaliers jusqu'à ce qu'il sache se tenir à la rampe.

Ne placez jamais de meubles ou d'objets sous vos fenêtres ou sur le balcon, votre enfant peut grimper dessus. Bloquez si possible l'ouverture des fenêtres par un système de sécurité. Veillez à ce que votre enfant ne puisse pas escalader ou passer à travers les barreaux de votre balcon.

### Les réflexes pour éviter les intoxications.

Les principales causes d'intoxication des enfants sont l'ingestion de médicaments, de produits ménagers et de bricolage qui sont laissés à leur portée.

Rangez toujours les médicaments dans une armoire en hauteur, fermée à clé. Ne laissez pas de médicaments dans un sac à main, sur une table... Ne présentez jamais un médicament comme un bonbon.

Rangez toujours les produits ménager et de bricolage en hauteur hors de portée des enfants et si possible dans un placard fermé à clé; Expliquez à votre enfant les dangers que représentent ces produits et éloignez-le quand vous les utilisez. Ne transvasez jamais un produit ménager dans une autre bouteille. Utilisez des produits munis de bouchons de sécurité.

Lisez attentivement les étiquettes des produits que vous utilisez pour en connaître la toxicité. Votre enfant peut, par exemple, s'intoxiquer avec des produits cosmétiques (dissolvant, teinture pour les cheveux). Certaines plantes vertes d'intérieur peuvent être toxiques.

### Les réflexes pour éviter les brûlures.

**Les brûlures, un danger dans toutes les pièces de la maison.**

Votre enfant peut se brûler en buvant un liquide trop chaud ou en renversant une casserole ou un récipient rempli d'un liquide ou d'un aliment chaud. Il peut aussi se brûler en voulant jouer avec des flammes ou en touchant des objets comme les appareils de cuisson dans la cuisine. Certaines brûlures peuvent se produire quand vous donnez le bain à votre enfant, mais, aussi s'il ouvre tout seul le robinet d'eau chaude. La peau des enfants est plus sensible, il faut seulement 3 secondes pour qu'il se brûle, au 3ème degré avec de l'eau à 60°C.

Avant de mettre votre enfant dans le bain, vérifiez avec un thermomètre que l'eau du bain est à 37°C. Installez sur les robinets, si vous le pouvez, des dispositifs de sécurité qui permettent de contrôler la température de l'eau. Expliquez à votre enfant que la porte du four brûle, équipez vous si possible d'un four à porte isotherme. Méfiez-vous des plaques de cuisson et des brûleurs chauds après leur arrêt. Évitez que votre enfant s'approche des objets brûlants (fer à repasser, ampoules électriques, appareils de chauffage...). Ne posez pas de plat chaud sur le rebord de la table ou du plan de travail. Tournez les queues de casseroles vers l'intérieur de la plaque de cuisson. Ne passez pas à côté de votre enfant avec un récipient contenant un liquide bouillant. Ne portez pas votre enfant dans vos bras lorsque vous faites la cuisine. Vérifiez que votre enfant ne puisse pas tirer sur une nappe et renverser sur lui un liquide ou des aliments chauds.